



## COMMUNE DE CLANS

### EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-deux et le trente septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Madame RAPUC Louise, Adjointe, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick, LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel.

Absents excusés : Mme CAILLAUD Madeleine représentée par Mme LAURENT Marianne, Mme SAMPEDRO Nathalie représentée par M. MURAZZANO Marc.

Absents non excusés :

*Nb de membres : 15*  
*Présents : 15*  
*Votants : 15*  
*Pour : 15*  
*Contre :*  
*Abstention :*

#### Délibération n° 2022-30D : Tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales ?

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ?

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ?

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 :

Filière Administrative	Grade	Nombre de poste	Nombre d'heures	Fonctions		IB/IM
Catégorie A	Attaché	1	35h	Secrétaire de mairie	Emploi permanent	
Catégorie B	Rédacteur	1	35h	Secrétaire de mairie	Emploi permanent	
Catégorie C	Adjoint Administratif	1	15 h	Accueil agence postale	Emploi permanent	CDI
Catégorie C	Adjoint Administratif	1	35 h	Accueil mairie	Emploi permanent	
Catégorie C	Adjoint Administratif	1	35 h	Agent d'accueil	Besoin saisonnier	354/330
Catégorie C	Adjoint Administratif	1	17h50	Agent d'accueil	Emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité	457/400
Filière Technique						
Catégorie C	Adjoint technique	1	35 h	Agent d'entretien	Emploi permanent	
Catégorie C	Adjoint technique	1	35 h	Agent polyvalent	Emploi permanent	367/352
Filière sportive						
Catégorie C	Educateur des activités physiques et sportives	2	28h	Surveillant de baignade/MNS	Besoin saisonnier	478/415

**AR Prefecture**

006-210600425-20220930-2022D30-DE

Recu le 03/10/2022

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- **ADOPTÉ** le tableau des emplois ainsi proposé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recourir en cas de congés (annuels ou de maladie), de cessation de fonctions, ou autres empêchements des agents en poste à recourir à des agents contractuels pour assurer un service minimum,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, en fonction de l'ancienneté, de la valeur professionnelle de l'agent et des résultats des entretiens professionnels à revaloriser la rémunération des agents en CDI,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget

**Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.**

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*

*Après dépôt en préfecture le 03/10/22*

*Et publication ou notification du 03/10/22*



**Le Maire**

**Roger MARIA**